

PRINCIPALES MESURES SANITAIRES PRÉCONISÉES PAR LA FFCK

En complément des gestes recommandés par les pouvoirs publics, la FFCK a défini les conseils ci-dessous propres aux pratiques de ses disciplines.

Pratiques concernées : canoë, kayak, stand up paddle, sports de pagaie, sports d'eau vive.

Sites de pratique : plans d'eau intérieurs, rivières, mer, espaces d'eau vive.



APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

- × Masque porté en dehors de la pratique.
- × Pas d'accès aux vestiaires et aux douches intérieures.
- × Équipements des points de lavage avec du savon.
- × Mise à disposition de gel hydroalcoolique dans les points clés.



NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES MATÉRIELS ET LOCAUX

- × Création d'une zone de désinfection.
- × Attribution individuelle de matériel aux adhérents.
- × Application du protocole de nettoyage et désinfection de la structure.
- × Désinfection matériel entre chaque prêt avec un produit virucide à la norme NF14475.
- × Responsabilisation de chaque pratiquant dans le nettoyage de son matériel.



DISTANCIATION PHYSIQUE

- × 1 m entre chaque personne, 4 m² par personne y compris sur l'eau.
- × Pratique associative en embarcations individuelles.
- × Techniques de navigation et de sécurité adaptées.
- × Vérification visuelle de l'équipement des pratiquants par les cadres.



LIMITATION BRASSAGE DES INDIVIDUS

- × Signalétique du site ad'hoc.
- × Limitation de transports en commun.
- × Pas de croisement adhérents / non adhérents.
- × Just paddle : limiter la présence au temps de navigation.



INFORMATION ET COMMUNICATION

- × Affichage dans la structure aux différents points stratégiques de cette affiche et celle destinée aux pratiquants.
- × Information des adhérents et des pratiquants.
- × Tenue du registre horaire entrée et sortie de la structure.
- × Formation des encadrants bénévoles et professionnels.
- × Mise en place du DUER (document unique d'évaluation des risques).